

Formation Animateur



Rôle de l'animateur-club

Sommaire

3

- 1. Fonction de l'animateur.**
- 2. Conditions d'admission.**
- 3. Rôle de l'animateur au sein du club.**

Fonction de l'animateur

- Premier degré de la formation, commun pour le route et le VTT.
- C'est un membre actif qui s'investit au sein du club, il anime **sous la responsabilité du président.**
- **Prérogatives :**
Garant de l'accueil des nouveaux pratiquants, capable d'accompagner un groupe en route ou VTT sur des terrains ne nécessitant pas de technique particulière.

Stagiaire (moins de 18 ans), il sera placé sous la responsabilité d'un initiateur, d'un moniteur ou du président de club.

Les connaissances acquises lui permettront :

- ❖ - De se conformer aux règles de responsabilités auxquelles sont soumis les éducateurs.
- ❖ - D'assurer les réparations mécaniques basiques lors d'une sortie.
- ❖ - D'assurer la conduite d'un groupe en sécurité.
- ❖ - De suivre un itinéraire balisé ou non, de lire une carte.
- ❖ - De respecter et de faire respecter le code de la route et les réglementations liées à la circulation.
- ❖ - D'informer les pratiquants sur la bonne utilisation du vélo.
- ❖ - De faire découvrir les organisations et les activités inhérents à la Fédération.

Conditions d'admission

- ◉ Être volontaire,
- ◉ Avoir 16 ans au minimum;
- ◉ Être licencié FFCT.

Rôle de l'animateur au sein du club et animation de groupe

Définition de l'animation

- Pourquoi, animer ?
 - ❖ L'objectif: Créer une dynamique
- Qui ou quoi animer ?
 - ❖ Les cibles: les publics.
- Comment animer un groupe ?
 - ❖ La technique: le relationnel (visuel / auditif).

Rôle de l'animateur au sein du club et animation de groupe

- **Quel est le rôle de l'animateur ?**
 - ❖ **Le catalyseur, l'organisateur.**

- **Comment impliquer les participants et réguler les relations ?**
 - ❖ **Faciliter le fonctionnement du groupe.**
 - ❖ **Produire un résultat.**
 - ❖ **Apprendre en groupe.**

Qualification

- **Attribuée après une participation active au stage, par le délégué régional ou départemental sur avis du directeur de stage.**
- **Elle est délivrée pour 3 ans et reste valable tant que la personne est licenciée à la FFCT.**

(Pour les moins de 18 ans, qualification dès 18 ans révolus).



Réalisation et / ou montage :

Yvon DURAND CTN

Claude LENOBLE CNF - Instructeur

Emmanuel CARPENTIER CNF - Instructeur

Version : 20 décembre 2013

Copyright © 2014 -FFCT

